



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 144-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.200

Déposée le : 10.06.2024

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : Le Centre (Matti, Zweisimmen) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée : Non

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -

Éducation à la citoyenneté dans le canton de Berne : le plan d'études germanophone est-il suffisant ?

C'est un acquis de la démocratie suisse unique en son genre que l'ensemble des citoyennes et des citoyens qui le souhaitent jouissent d'un droit garanti de participation à notre système politique. Mais encore faut-il que ces dernières et ces derniers aient conscience de leurs droits et sachent comment les exercer. Aussi l'école obligatoire devrait-elle assumer ses responsabilités et sensibiliser les électrices et les électeurs de demain durant leur scolarité en leur fournissant à la fois une éducation à la citoyenneté suffisante et les instruments qui leur permettront de trancher des questions politiques devenues très complexes.

Le plan d'études germanophone, le *Lehrplan 21*, aborde l'éducation à la citoyenneté de manière transversale en y associant plusieurs objectifs pédagogiques et plusieurs compétences. Ainsi, les objectifs pédagogiques 10.3 à 10.5 du domaine disciplinaire *Natur, Mensch, Gesellschaft* (NMG) (Nature, être humain et société) impliquent de traiter les deux thématiques que sont d'un côté Institutions, pouvoir et droit et de l'autre Compétences pratiques en matière politique¹. Par ailleurs, les objectifs 8.1 à 8.3 du domaine disciplinaire *Raum, Zeit, Geschichte* (RZG) (Espace, temps et histoire) qui font directement référence à l'éducation à la citoyenneté, impliquent de présenter aux élèves les particularités de la démocratie suisse, les droits humains vus sous l'angle de leur évolution, de leur importance et de ce qui les menace, ainsi que le positionnement de la Suisse en Europe et dans le monde². Or, la toute dernière édition du Monitoring de la jeunesse et de la politique de la FSPJ (2023) livre le constat suivant : en dépit du *Lehrplan 21*, il ressort d'une part que le niveau de connaissances atteint en éducation à la citoyenneté

¹ Lehrplan 21 pour le canton de Berne, édition complète, pp 325-326
² Lehrplan 21 pour le canton de Berne, édition complète, pp 379-380

est mauvais, et d'autre part que les 15-25 ans ne se sentent pas bien préparés par l'école à participer aux élections et aux votations³.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Conseil-exécutif évalue-t-il le chapitre 5 relatif à la politique à l'école du rapport susmentionné (Monitoring de la jeunesse et de la politique de la FSPJ) ? Le canton de Berne dispose-t-il d'études similaires portant uniquement sur l'école obligatoire bernoise ?
2. Le Conseil-exécutif considère-t-il que l'éducation à la citoyenneté occupe une place suffisante dans le *Lehrplan 21* et donc dans l'éducation obligatoire du canton de Berne ?
3. Le *Lehrplan 21* est définitivement en vigueur pour l'ensemble des niveaux de scolarité depuis le 1^{er} août 2020. Comment garantir la prise en charge effective par les enseignantes et les enseignants des différents objectifs pédagogiques et des différentes compétences liés à l'éducation à la citoyenneté (cf. ci-dessus) ?
4. Quels moyens pédagogiques l'école obligatoire bernoise utilise-t-elle à ce jour pour enseigner l'éducation à la citoyenneté au sens du *Lehrplan 21*, plus précisément pour atteindre les objectifs 8.1 à 8.3 du domaine disciplinaire *Raum, Zeit, Geschichte (RZG)* ainsi que les objectifs 10.3, 10.4, 10.5 du domaine disciplinaire *Natur, Mensch, Gesellschaft (NMG)* ? Les écoles disposent-elles d'une marge de manœuvre dans le choix de ces moyens ?
5. Le Conseil-exécutif, dans sa réponse à l'interpellation Schindler/Stucki I 038/2015, a mentionné qu'il était envisagé de soutenir financièrement les classes du canton de Berne qui participeraient au projet Écoles à Berne : quel soutien financier les écoles concernées ont-elles reçu ?
6. Le Conseil-exécutif voit-il des possibilités de soutenir, notamment financièrement ou par d'autres moyens, les écoles qui mèneraient d'autres projets liés à l'éducation à la citoyenneté, par exemple en introduisant à plusieurs niveaux de la scolarité des semaines vouées à l'éducation à la citoyenneté centrées sur les questions de citoyenneté ?

Réponse du Conseil-exécutif

Destinataire

– Grand Conseil

³ Monitoring de la jeunesse et de la politique de la FSPJ, 2023, p. 31 à 32